



## Association Estuaires Loire & Vilaine

### Siège social

9 bis bd des Korrigans  
44 510 LE POULIGUEN

### Secrétariat

18 avenue des Floralisies  
44 500 LA BAULE

<http://www.assoloirevilaine.fr>

# Janvier 2016

## Le mot du Président

-

## La gestion intégrée des zones côtières

-

## Bar : nouvelle réglementation & nouvelles contraintes !

-

## Contacts

-

## Adhésion



## Le mot du Président



Chers amis,

Le bureau et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux pour 2016. Vœux de santé, de bonheur et de paix, vœux pour la réalisation de vos projets, pour vous, et pour vos proches. Comme chaque année depuis sept ans, nos vœux vont aussi en direction de l'océan : pour une meilleure prise en compte dans les actions humaines de ce milieu essentiel à la vie et au climat de la planète. Cela ne sera réalisable que si chacun de nous a la volonté de construire et de défendre les conditions de la préservation des écosystèmes marins ... alors ... nous nous souhaitons d'être encore pendant longtemps volontaires et pugnaces, car tout ceci demande du temps et de l'énergie !

### Les bonnes nouvelles 2016 ...

ELV était présente à la COP 21. Même si l'océan a bien failli en être le grand oublié, grâce à la plate forme Océan climat [www.oceanclimat.fr](http://www.oceanclimat.fr) cette erreur a finalement été corrigée. Un grand nombre de conférences et de débats ont permis d'aborder des thèmes tels que les conséquences du réchauffement sur la montée des eaux, les modifications des ressources planctoniques et halieutiques, l'acidification des océans, la gouvernance ...

Pour rester dans le domaine de la gouvernance, la gestion intégrée de la baie de Vilaine se met en place et les premières réunions de travail des commissions ont débuté fin décembre. Vous trouverez un peu plus loin un article sur ce sujet.

Devant la raréfaction du bar sur les côtes françaises et anglaises, réalité que nous dénonçons en même temps que d'autres associations depuis plusieurs années, la préservation de cette espèce emblématique semble devenir une préoccupation des instances décisionnelles. Malheureusement, en plus de nous paraître bien tardives, les mesures qui devraient prochainement être adoptées s'annoncent tout à la fois extrêmement contraignantes et très incomplètes.

### ... Et les mauvaises !

Que dire des conclusions du commissaire enquêteur favorables à l'implantation des éoliennes sur le banc de Guérande ? Nous sommes consternés par cette décision qui ouvre la voie à la destruction de ce site exceptionnel de biodiversité. Nous nous sommes engagés dans les différentes instances de consultation, nous avons démontré la richesse de ce lieu, nous sommes affligés par la manière dont se sont déroulés le choix du site, les débats et l'enquête d'utilité publique : nous avons sur ce sujet assisté à l'exemple même de ce que peut-être une parodie de démocratie participative. Le rapport du commissaire enquêteur a été rendu public au moment où nous bouclions ce bulletin d'information : le prochain fera l'objet d'un article complet traitant de cette question.

Des dragages sont en cours ! Port de Pornichet, Le Pouliguen la Baule, La Turballe. Toutes ces vases plus ou moins contaminées sont rejetées en mer, polluent le milieu, et ... reviennent invariablement vers la côte ! Vous trouverez sur notre site notre déposition auprès des services de l'état DDTM et DREAL : aucune réponse à ce jour !

Sans vouloir verser dans "la théorie du complot", sur l'éolien comme sur les questions de dragage, il est clair que l'état est partie prenante et décisionnelle ou ferme les yeux sur des pratiques non pas illégales, mais en complète contradiction avec l'exigence soulignée par la COP 21 de préserver le milieu marin.



Jean-Claude MENARD, Président.

## **La gestion intégrée des zones côtières.**

---

### **Gestion intégrée des zones côtières : qu'est ce que c'est !?**

La « gestion intégrée des zones côtières , GIZC» est un processus dynamique de gestion et d'utilisation durables des zones côtières, prenant en compte simultanément la fragilité des écosystèmes et des paysages côtiers, la diversité des activités et des usages, leurs interactions, la vocation maritime de certains d'entre eux, ainsi que leurs impacts à la fois sur la partie marine et sur la partie terrestre.

ELV à souhaité s'impliquer dans cette gestion car nous l'avons défini comme une priorité dans nos statuts . C'est en effet ce type de fonctionnement qui peut améliorer durablement les écosystèmes marins. Ce mode de fonctionnement est aussi un modèle de démocratie citoyenne qui est en rupture avec les décisions toutes faites "venant d'en haut"!

### **Les grands principes de la gestion intégrée des zones côtières**

Le principe de la GIZC est d'associer des acteurs multiples autour d'un projet commun dans le but de partager un diagnostic sur la situation d'un territoire, puis de définir de manière concertée les objectifs à atteindre et, enfin, de conduire les actions nécessaires.

L'intégration implique de poursuivre simultanément plusieurs objectifs, éventuellement de nature différente, parfois contradictoires, souvent non hiérarchisés. Elle impose notamment de prendre en compte tous les secteurs d'activités, économiques ou non, dès lors qu'ils utilisent l'espace ou les ressources marines, ou qu'ils impactent le milieu marin et le littoral.

*Tous les acteurs sont concernés par les GIZC :*

*états, collectivités littorales, acteurs économiques, citoyens, experts.*

*Nous sommes donc devant une organisation de débat démocratique ouvert,*

*qui associe l'environnement , l'économique et le social.*

### **Le cas concret d'une GIZC la Baie de Vilaine**

L'objectif est de définir les actions à mettre en place et de les prioriser, dans le cadre de l' amélioration de la qualité de l'eau en baie de Vilaine. Des commissions thématiques se réunissent dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de la feuille de route du Comité d'estuaire.

Les priorités d'action qui auront été définies dans chaque commission thématique seront présentées au Comité d'estuaire de janvier 2016. Un diagnostic partagé a été conduit par un bureau d'étude qui a mis en évidence les représentations des acteurs par rapport à ce territoire.

## La gestion intégrée des zones côtières.

A partir de ce diagnostic, cinq commissions ont été définies :

- Commission Envasement.
- Commission Qualité de l'eau
- Commission qualité des milieux
- Commission communication/sensibilisation
- Commission Urbanisme, risques côtiers, usages littoraux, identité baie de Vilaine.

Ces commissions sont parfois interdépendantes et pourraient pour certaines fusionner lorsque la hiérarchisation des objectifs sera réalisée. Ces commissions feront appel à des experts, des chercheurs, des usagers, ... pour l'amélioration des connaissances et en amont de l'élaboration de recommandations et préconisations

Ce travail innovant se met en place. Nous rencontrerons sans doute des difficultés qu'il faudra surmonter, mais ce mode de fonctionnement démocratique et participatif est exaltant et doit être efficace. Il reste à définir le rôle de la GIZC par rapport au comité de Vilaine, qui ne doit pas être seulement avoir une fonction consultative mais s'inscrire à travers ses propositions comme un moteur des prises de décision.

## **Bar : nouvelle réglementation & nouvelles contraintes !**

### **Ou quand la commission européenne fait parler d'elle ...**

Sous la pression des pays anglo-saxons et des ONG, la commission européenne des pêches a depuis trois ans placé le bar *Dicentrarchus labrax* sous TAC (taux admissibles de captures) : sont désormais définies chaque année des quantités maximales de poissons d'une espèce pouvant être prélevées sur une zone et une période délimitées. Le poisson que nous connaissons pour sa chair délicate depuis l'empire romain, mais aussi ... surtout ... pour son intérêt particulier lié à sa capture en pêche de loisir, suscite donc enfin l'intérêt de la commission européenne.

Depuis de nombreuses années les chercheurs "institutionnels" estimaient que la masse piscicole du bar se portait bien, grâce à des recrutements prolifiques dus en partie à des conditions climatiques favorables pour leur reproduction. Il semble désormais que le discours puisse être différent !

Et pourtant les plaisanciers, relayés entre autres par le collectif du bar européen [www.sosbar.org](http://www.sosbar.org) et les ligneurs professionnels [www.pointe-de-bretagne.fr/association](http://www.pointe-de-bretagne.fr/association) se sont aperçus d'une nette diminution de la présence du bar en règle générale, et d'une baisse croissante de la taille prélevée.

Depuis la presse relate régulièrement les préoccupations des pêcheurs récréatifs et des chasseurs sous marins qui depuis des années dénoncent les massacres de bars en pêche pélagique ou à la bolinche sur ses lieux de reproduction (un exemple parmi tant d'autres : [www.ouest-france.fr/environnement/peche-pour-durer-le-bar-besoin-de-nicher-tranquille-3187308](http://www.ouest-france.fr/environnement/peche-pour-durer-le-bar-besoin-de-nicher-tranquille-3187308) ).



**L'avenir du bar ... en aquarium ?**

## **Bar : nouvelle réglementation & nouvelles contraintes !**

---

### **Les mesures préconisées par l'Europe**

- Prohibition de 6 mois (janvier à juin) pour tout type de pêche (commerciale et récréative), sauf pour les arts mineurs (palangres, hameçons et trémail) qui bénéficieront d'une prohibition réduite à 2 mois (février et mars).
- Limite de captures à 1300 kg par mois et par embarcation pour les arts mineurs et 1000 kg par mois pour le reste.
- Durant les 6 mois de prohibition, les pêcheurs récréatifs pourront appliquer la capture no kill. Hors de ces 6 mois, la limite de capture sera de un bar par jour et par pêcheur.

Ces mesures devaient s'appliquer à partir du 16 janvier 2016 en Irlande, au Royaume Uni, en France, au Pays Bas, en Belgique, en Allemagne et au Danemark. A l'heure où nous écrivons ces lignes, le décret d'application n'a toujours pas été publié. Et bien entendu, certains ne peuvent s'empêcher de voir là comme un encouragement à rapidement intensifier leurs efforts de pêche sur le bar avant que ces mesures ne soient mise en place ... en témoignent les débarquements en criées depuis le début de l'année !

Certes des mesures sont nécessaires mais celles qui viennent d'être prises dans l'urgence arrivent très tard. Il s'agit de mesures extrêmes qui devraient certes préserver la ressource au moment des périodes de fraye, mais qui vont pénaliser par exemple les professionnels ligneurs qui réclamaient depuis des années ces mesures.

Et que penser de ce découpage arbitraire qui voit ces nouvelles restrictions ne s'appliquer qu'au dessus du 48ème parallèle ? Le bar connaîtrait t'il les frontières ? L'espèce se trouve t-elle en si grande abondance qu'aucune mesure ne serait nécessaire dans le golfe de Gascogne ?

### **La position D'ELV**

Les habitats marins doivent être de bonne qualité ainsi que les masses d'eaux correspondantes. Ce sont les lieux de développement du bar qui se nourri de crabes, crevettes et poissons juvéniles ... Et certains habitats côtiers tels que la baie de la Baule ou la baie de Vilaine qui étaient des sites où se plaisaient les bars (eaux chaudes chargées de plancton) ne remplissent plus cette fonction. Nous avons des habitats de qualité au large : la Banche, Le plateau du Four, le banc de Guérande ... En plus d'être menacés par de grands projets, ces habitats ressemblent malheureusement de plus en plus à des déserts parce qu'il n'y a tout simplement plus de poissons !

### **Nos préconisations**

- Interdire toute forme de pêche du bar pendant la période de reproduction, de janvier à Avril sur nos côtes, aussi bien pour les professionnels que les plaisanciers.
- Mettre en réserves intégrales les frayères de bars qui sont connues.
- Déterminer par un quota les prises des amateurs et des professionnels, en attendant que la ressource se reconstitue.
- Avancer dans la connaissance sur les déplacements de cette espèce pélagique par des campagnes de marquages/reprises.

## **Contacts**

---

**Pour nous contacter :**

- Jean-Claude MENARD, Président : 06.24.03.08.18 / [jc.menard@club-internet.fr](mailto:jc.menard@club-internet.fr)
- Eric LAUVRAY, Vice-Président : 06.64.66.57.73
- Frédéric LECHAT, Secrétaire : 06.36.89.81.59 / [flechat.photographies@orange.fr](mailto:flechat.photographies@orange.fr)
- Jean-Pierre RIGAULT, Trésorier : [marsouin75@laposte.net](mailto:marsouin75@laposte.net)
- Patrick SANTERRE : [patrick.santerre1@free.fr](mailto:patrick.santerre1@free.fr)

**Et pour suivre l'actualité de l'association :**

- Le site de l'association : <http://www.assoloirevilaine.fr>
- La page Facebook : <http://www.facebook.com/pages/Association-Estuaires-Loire-Vilaine/256177791220264>

## Bulletin d'adhésion 2016

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Adresse postale :** .....

**Adresse mail :** .....

**Téléphones :** .....

**Profession :** .....

**Faites-nous part de vos idées et de vos remarques sur l'association :** .....

**Comment pouvez-vous aider l'association :** .....

---

**Le montant des cotisations pour l'année 2016 s'élève à :**

Membres donateurs :

| adulte : 20 € | couple : 30 € | étudiant, moins de 25 ans : 10 €

Membres bienfaiteurs :

| au delà de 150 €

(*Bulletin d'adhésion à adresser à Association ELV, chez Mr Frédéric LECHAT, 18 avenue des Floralies, 44 500 LA BAULE, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de « association Estuaires Loire et Vilaine »*)